

PROVINCE  
de  
HAINAUT

ARRONDISSEMENT  
de  
THUIN

VILLE  
de  
THUIN

Numéro postal 6530

**Délibération n° 8**

**Service : Secrétariat**

**OBJET : Travaux rue  
Cromboully à Thuin –  
Mesures de police.**

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

**SEANCE du 01 juin 2018**

**Présents : M. P. FURLAN, Bourgmestre-Président,  
MM. ~~Pl. BLANCHART~~, V. CRAMPONT, P. VRAIE, Mme K. COSYNS, M. P. NAVEZ,  
Echevins.  
Mme ~~ME VAN LAETHEM~~, Présidente du CPAS  
Mme I. LAUWENS, Directrice générale f.f.**

**LE COLLEGE,**

Vu l'article 130 bis de la nouvelle loi communale ;

Considérant la demande de Monsieur POUPART pour l'Entreprise ROUSSEAU par appel téléphonique du 25.05.2018 relative au chantier de la rue Cromboully à Thuin ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière et les lois coordonnées y afférentes ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions et le modèle du protocole d'accord en exécution de l'article 23 de la loi relative aux sanctions administratives communales ;

Vu le règlement communal de police de Thuin ;

Vu le protocole d'accord signé avec le Parquet de Charleroi, sur base de la loi du 24 juin 2013, de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 et du règlement général de police de Thuin ;

Vu les articles 112-114-115 et 133 de la loi communale ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Du mardi 05 juin 2018 au vendredi 06 juillet 2018 de 07h00 à 17h00, l'arrêt, le stationnement et la circulation seront interdits, rue Cromboully entre son carrefour avec la rue Gilles Lefèvre et le zoning industriel Thuin/Lobbès en fonction de l'évolution des travaux, excepté riverains, véhicules impliqués dans les travaux et les services de secours en intervention. Une déviation sera placée via les rues adjacentes. Une présignalisation sera placée dans les voiries adjacentes en fonction de l'évolution des travaux.

**Article 2 :** Du mercredi 01 août 2018 au vendredi 21 décembre 2018 de 07h00 à 17h00, l'arrêt, le stationnement et la circulation seront interdits, rue Cromboully entre son carrefour avec la rue Gilles Lefèvre et le zoning industriel Thuin/Lobbès en fonction de l'évolution des travaux, excepté riverains, véhicules impliqués dans les travaux et les services de secours en intervention. Une déviation sera placée via les rues adjacentes. Une présignalisation sera placée dans les voiries adjacentes en fonction de l'évolution des travaux.

**Article 3 :** Les signaux requis conformes à ceux prévus par le règlement général sur la police de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits adéquats.

**Article 4 :** En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière ou d'une sanction administrative.

PROVINCE  
de  
HAINAUT

ARRONDISSEMENT  
de  
THUIN

VILLE  
de  
THUIN

Numéro postal 6530

**Délibération n° 8**

**Service** : Secrétariat

**OBJET** : Travaux  
Rue Cromboly  
& Thuin -

Mesures  
de police.

Article 5 : La présente ordonnance sera transmise à l'Entreprise Rousseaux, à Monsieur le Chef de Corps de la police locale 5338 Germinalt, au service Equipement de la Ville, à la Zone de Secours Hainaut Est, à IPALLE et aux services des urgences des hôpitaux de Lobbes et Vésale.

En séance, date que dessus;

La Directrice générale f.f,

(s) I. LAUWENS

Le Président,

(s) P. FURLAN

La Directrice générale f.f.

Pour extrait conforme,

Le Député-Bourgmestre

Ingrid LAUWENS  
Chef de Bureau Administratif



Paul FURLAN